



Landot & associés

Avocats à la Cour

Le droit des chemins ruraux

Tarif

Par participant : 450 € TTC (TVA à 0%)

Apprentissages :

- Comprendre les méandres, contraintes et opportunités de ce régime
- Maîtriser comment éviter pièges et empiètements
- Comprendre ce qui a changé depuis la loi 3DS



Mardi 13 janvier 2026
De 9h30 à 12h30



En visioconférence
Via l'application Teams

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS:

formation@landot-avocats.net

DÉTAIL DE LA FORMATION



1• Rappels sur la notion de chemin rural

2• Le nouveau régime de recensement des chemins ruraux

3• Les éléments à prendre en compte pour identifier un tel chemin rural

4• Difficultés pratiques et solutions en termes de preuves pour ce qui est de l'usage

5• Difficultés pratiques et solutions (plus nombreuses qu'on ne le croit : actes voisins, fiscalité...) en termes de preuves pour ce qui est de la propriété...

6• En pratique : une délicate pêche aux informations et un besoin d'avoir un travail conduit au sein de la collectivité, défini dès l'amont

7• Rappels sur les règles de financement de ces ouvrages

8• Ventes et échanges de parcelles

9• Des règles en termes de dimensionnement et de tracé, voire de responsabilité, qui semblent souples mais qui, à y bien regarder, peuvent parfois rendre la commune un peu moins enthousiaste à conserver de nombreux chemins ruraux

10• Autres points (fermeture ; entretien par les riverains ; types de contentieux)



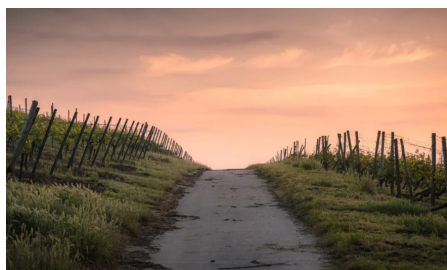
Eric Landot

Avocat associé - fondateur

Docteur en droit – diplômé de Sc Po Paris

36 ans d'expérience

Auteur de nombreux ouvrages



Support fourni

Groupe plafonné à 12 personnes.

Public concerné : juristes en droit public et élus.

Niveau de la formation : maîtriser les bases / perfectionnement / acquérir une expertise.